

# CONCOURS 2018

## Rapport du jury

### Contenu

<b>I. Fonctionnement du jury</b> .....	2
<b>II. Bilan quantitatif du concours</b> .....	3
<b>I. Rappel du contenu des épreuves 2018 et résultats globaux</b> .....	6
III.1. Epreuves écrites .....	6
III.1.1. Concours externe .....	6
III.1.2. Concours interne .....	6
III.1.3. Troisième concours .....	7
III.2. Épreuves orales : l'entretien avec le jury .....	7
III.3. L'épreuve de langue .....	7
<b>II. Commentaires, appréciations du jury et recommandations</b> .....	8
IV.1. Epreuves écrites .....	8
IV.1.1. Concours externe .....	9
IV.1.2. Concours interne .....	10
IV.1.3. Troisième concours .....	11
IV.2. Épreuves orales .....	11
IV.2.1. Rappel des épreuves orales pour les trois concours .....	11
IV.2.2. La fiche de renseignement et le dossier RAEP .....	12
IV.2.3. L'exposé introductif .....	13
IV.2.4. L'entretien avec le jury .....	13
IV.2.5. L'épreuve de langue .....	15

La session 2018 du concours d'entrée à l'IRA de Bastia dont les épreuves écrites se sont tenues le 19 février 2019 a permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts dans les trois concours (externe, interne, troisième voie) et, compte tenu de la qualité des candidats, de constituer des listes complémentaires.

L'attention portée à l'organisation du concours, la professionnalité des équipes organisatrices comme l'accueil particulièrement chaleureux et attentif réservé aux candidats – comme aux membres du jury – sont à souligner. La présidente, en son nom propre et en celui des membres du jury, remercie l'équipe de direction et, plus directement, les responsables de l'organisation du concours – madame Christel Virgitti et monsieur Didier Grassi – ainsi que toutes les personnes qui, sous leur responsabilité, ont œuvré, avec une grande disponibilité aux candidats.

Les épreuves se sont parfaitement déroulées, avec l'appui des centres d'examen, en métropole comme en Outre-mer.

Le présent rapport s'attache à dresser un bilan de la session 2018 du concours : bilan quantitatif d'abord, commentaires du jury sur les prestations des candidats ensuite. Les éléments rapportés ici sont la synthèse des observations portées par les différentes commissions du jury et des observations effectuées par la Présidente. L'objectif de ce rapport est de donner aux candidats de l'année, notamment à ceux qui ont échoué, une meilleure compréhension des attendus et d'apporter aux candidats futurs les pistes qui leur permettront de s'engager au mieux dans la préparation des épreuves. Car, même si les modalités du concours changent, les attendus essentiels demeureront les mêmes.

## **I. Fonctionnement du jury**

Le jury a été constitué en sorte que soient représentées la majorité des administrations de l'Etat dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Les membres de jury exercent dans les administrations centrales, les services déconcentrés, différents organismes opérateurs de l'Etat et dans l'administration territoriale. La composition du jury a répondu, en outre, aux exigences de parité. Une partie des membres du jury étaient nouveaux, le principe retenu étant celui d'un renouvellement par tiers environ tous les ans. La Présidente du jury tient à saluer l'implication très grande dans cette mission d'évaluation de l'ensemble des membres du jury et l'attention de tous à assurer une totale équité de traitement à l'ensemble des candidats. Elle remercie tout particulièrement également le membre chargé de la fonction de Président adjoint qui a pris toute sa part dans ce concours.

Les membres du jury ont participé à la formation obligatoire mise en place par la DGAFP, visant, à côté des réunions d'information et d'harmonisation organisées par la Présidente, à conforter leur professionnalisation. Au-delà de l'outil obligatoire de péréquation des notes, ces moments préparatoires sont, en effet, indispensables à la meilleure harmonisation de la correction des écrits et de l'appréhension des prestations des candidats à l'oral. Enfin, la Présidente a assisté, en qualité d'observateur, à des auditions dans les différentes commissions afin d'assurer, durant leur tenue, l'homogénéité des modes de questionnement et de notation.

Plusieurs personnes, comme chaque année, ont demandé à assister à des auditions, en tant qu'observateurs, ce qui a été organisé après information préalable des candidats.

Plusieurs entretiens avec les candidats ont été organisés par le biais de l'outil de visioconférence.

## **II. Bilan quantitatif du concours**

Lors des sessions 2016 et 2017, le nombre de postes offerts aux concours, conforté par rapport aux années précédentes, avait été de 74 postes au concours externe, 56 au concours interne et 16 au concours de la troisième voie.

A compter des concours ouverts en octobre 2018, une modification importante est intervenue : deux sessions de concours et deux promotions sont désormais organisées chaque année. Le nombre de postes offert aux premier concours mis en place en 2018, dont les épreuves écrites se sont déroulées le 19 février 2019, a été ainsi ramené pour ce concours à 41 postes au concours externe, 32 au concours interne et 9 au concours dit de la troisième voie.

Le nombre de candidats inscrits à Bastia a cru encore, comme les années précédentes. Il a été particulièrement important si on le rapporte au nombre de postes offerts (1732 candidats inscrits dans les trois concours à l'automne 2018 contre 1146 l'an dernier). A Bastia, cependant, comme chaque année, le nombre d'inscrits a été inférieur au nombre d'inscrits dans les autres IRA mais, comme toujours également, le nombre de candidats effectivement présents aux épreuves est demeuré, *a contrario*, supérieur à celui des autres IRA. Il n'en reste pas moins que le taux de déperdition entre le nombre d'inscrits et le nombre de candidats effectivement présents demeure trop important, notamment au concours externe (47,5%). On rappellera aux candidats qu'un concours est lourd pour l'Etat en termes d'organisation et de coût ; l'appel à la responsabilité et à l'intérêt général s'impose.

Le taux des femmes admises est, cette année, parmi les plus faibles des cinq IRA, sauf au troisième concours, alors que, dans les trois concours également, les femmes ont persévéré plus que les hommes entre le moment de l'inscription et la présence aux épreuves écrites. Aucune donnée compilée n'existe à ce jour, qui permettrait d'appréhender mieux cette situation, concernant notamment le parcours professionnel ou le parcours de formation des candidates. La question méritera d'être examinée plus précisément.

<b>Bilan général session 2018</b>			
Type de concours		Effectifs	%
externe	postes <sup>(1)</sup>	41	50%
	inscrits <sup>(2)</sup> (admis à concourir)	834	
	présents <sup>(3)</sup>	396	47,5%
	admissibles <sup>(4)</sup>	102	26% / 2,5 (ratio)
	barre d'admissibilité (et moyenne)	87,76	10,97 (moyenne)
	admis L.P. <sup>(5)</sup>	41	
	barre d'admission LP (et moyenne)	166,12	12.78 (moyenne)
	admis L.C. <sup>(6)</sup>	17	
	candidats appelés sur L.C. <sup>(7)</sup>	5	29.41 % (au 24 août)
	interne	postes <sup>(1)</sup>	32
inscrits <sup>(2)</sup> (admis à concourir)		732	
présents <sup>(3)</sup>		487	66,5%
admissibles <sup>(4)</sup>		82	17% / 2,6 (ratio)
barre d'admissibilité (et moyenne)		45,48	11,37 (moyenne)
admis L.P. <sup>(5)</sup>		32	
barre d'admission LP (et moyenne)		96,60	12.08 (moyenne)
admis L.C. <sup>(6)</sup>		10	
candidats appelés sur L.C. <sup>(7)</sup>		8	80 % (au 24 août)
3ème concours		postes <sup>(1)</sup>	9
	inscrits <sup>(2)</sup> (admis à concourir)	152	
	présents <sup>(3)</sup>	88	57,9%
	admissibles <sup>(4)</sup>	20	23% / 2,3
	barre d'admissibilité (et moyenne)	44,24	11,06 (moyenne)
	admis L.P. <sup>(5)</sup>	9	
	barre d'admission LP (et moyenne)	104,24	13,03 (moyenne)
	admis L.C. <sup>(6)</sup>	3	
	candidats appelés sur L.C. <sup>(7)</sup>	1	33.33 %

<b>Ensemble</b>	<b>postes</b> <sup>(1)</sup>	<b>82</b>	<b>100,0%</b>
	<b>inscrits</b> <sup>(2)</sup>	<b>1718</b>	
	<b>présents</b> <sup>(3)</sup>	<b>971</b>	<b>56,5%</b>
	<b>admissibles</b> <sup>(4)</sup>	<b>204</b>	<b>21% / 2,5 (ratio)</b>
	<b>admis L.P.</b> <sup>(5)</sup>	<b>82</b>	
	<b>admis L.C.</b> <sup>(6)</sup>	<b>30</b>	
	<b>candidats appelés sur L.C.</b> <sup>(7)</sup>	<b>14</b>	<b>46,67 %</b>

(1) : répartition des postes à pourvoir par type de concours (% / à l'ensemble)

(2) : nombre de candidats par concours (nb candidats par poste à pourvoir)

(3) : nb de candidats présents (% par rapport au nombre d'inscrits)

(4) : nb de candidats admissibles (% par rapport au nombre de présents) / nb de candidats par poste

(5) : nb de candidats admis sur liste principale (% par rapport au nombre d'admissibles)

(6) : nb de candidats admis sur liste complémentaire (% par rapport au nombre d'admissibles)

(7) : nb de candidats de la liste complémentaire appelés (% par rapport au nombre d'admis sur LC)

**Source** : IRA de Bastia, 24 août 2019

## I. Rappel du contenu des épreuves 2018 et résultats globaux

Les membres du jury se sont attachés à respecter les principes d'évaluation retenus par les responsables du recrutement de la fonction publique : vérifier les connaissances des candidats à l'écrit, centrer les épreuves orales sur l'appréciation plus générale des aptitudes et des compétences des candidats dans l'esprit d'un entretien de recrutement.

### III.1. Epreuves écrites

#### III.1.1. Concours externe

Les épreuves écrites sont constituées :

- d'une composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, culture, territoire, relations extérieures...) - coefficient 4 ;
- de six questions à réponse courte portant sur les éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie - coefficient 4.

**Lors de cette session :**

- Le libellé du sujet de la composition était le suivant : « Le statut général de la fonction publique est-il adapté à l'exigence de performance du service public ? » ;
- les questions à réponse courte étaient les suivantes :
  - Les autorités administratives indépendantes ;
  - Les fonds européens ;
  - Le télétravail dans la fonction publique ;
  - La politique de la ville ;
  - Les lois de financement de la sécurité sociale ;
  - Doit-on s'attendre à un retour du protectionnisme ?

#### III.1.2. Concours interne

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger, à partir d'un dossier à caractère administratif, une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une question permettant essentiellement de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

**Lors de cette session :**

- le libellé du sujet du dossier était le suivant : « Vous êtes attaché(e) au service des ressources humaines de la DIRECCTE. Votre chef de service vient d'être saisi afin de promouvoir l'apprentissage dans le secteur public et recruter un apprenti dans différents services des unités départementales. Afin de l'éclairer sur cette demande, vous rédigerez une note synthétique et pratique rappelant l'économie générale du dispositif et ses modalités de mise en œuvre, en particulier en vue de son déploiement dans ces différents services » ;
- la question était la suivante : « Les instances du dialogue social dans la fonction publique ».

### III.1.3. Troisième concours

L'épreuve écrite (coefficient 4 dont 1 pour la ou les questions) consiste :

- à rédiger une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ;
- à répondre à une question permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat.

**Lors de cette session :**

- Le libellé du sujet de la note était le suivant : « Vous êtes attaché(e) d'administration en préfecture, chef(fe) du bureau de la coordination interministérielle. Dans la perspective de la réunion de lancement du Plan pauvreté dans la région, le Préfet vous demande une note de synthèse mettant en exergue les mesures phares. Vous veillerez à présenter le service public de l'insertion, ainsi que les acteurs concernés par sa mise en œuvre » ;
- La question était la suivante : « Le Conseil constitutionnel : composition et compétences ».

### III.2. Épreuves orales : l'entretien avec le jury

Dans les trois concours, l'épreuve orale générale a pour objet l'évaluation des qualités, aptitudes et compétences professionnelles ainsi que le positionnement, par rapport à leurs futures potentielles fonctions, des candidats admissibles. Cette évaluation se fait au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir, en début de carrière, dans une diversité de métiers, dans les « univers » auxquels prépare l'IRA, en administration centrale, dans les services déconcentrés de l'État ou dans des établissements publics locaux d'enseignement.

S'agissant du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignements remise par les candidats, décrivant leur formation (et, le cas échéant, leurs expériences professionnelles), leurs principales compétences et leurs motivations. Pour le concours interne et pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) qu'ils complètent lors de l'entretien en exprimant leurs motivations.

### III.3. L'épreuve de langue

L'épreuve, encore organisée dans le cadre de ces épreuves 2018, consistait en un entretien de 15 min à partir d'un texte court en langue étrangère.

Il est rappelé que :

- pour le concours interne ainsi que pour le troisième concours, cette épreuve était facultative. Seules sont pris en compte, pour la note de l'oral, les points obtenus au-delà de 10 ;
- pour le concours externe, la note était prise en compte dans la limite de 15 points.

## II. Commentaires, appréciations du jury et recommandations

Le jury n'a connu aucune difficulté à établir des listes principales couvrant la totalité du nombre de postes ouverts dans les trois concours et à les compléter par des listes complémentaires comportant des candidats de qualité. Comme chaque année, une dizaine de lauréats se sont particulièrement distingués, à la fois par l'étendue de leurs connaissances et par leur capacité à répondre avec bon sens, sang-froid et pertinence aux questions qui leur étaient posées.

De façon générale, les auditions des candidats attestent d'un parcours riche et varié pour beaucoup d'entre eux, parmi même les jeunes candidats de la voie externe qui, souvent, ont déjà bâti une première expérience dans le cadre de stages professionnels diversifiés.

Les commentaires portés ci-dessous sont la synthèse des observations formulées par les membres des différentes commissions du jury et par la Présidente. Ils ont vocation à répondre aux interrogations des candidats ayant échoué à cette session et à aider les futurs candidats dans leur préparation des épreuves des prochaines sessions.

### IV.1. Epreuves écrites

La correction des épreuves écrites est effectuée par les jurys de chaque IRA, sur la base d'une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Les réunions de concertation préalable et la réunion d'admissibilité organisées par la Présidente ont pour objet d'harmoniser l'appréhension des copies par les correcteurs avant que l'outil de péréquation n'harmonise les notes des différents binômes de correcteurs.

Un certain nombre de remarques de même nature sont formulées d'une année sur l'autre. Il convient donc de rappeler aux candidats que la lecture des rapports de jury peut leur être très utile.

Sur le fond, quelques premiers conseils de bon sens méritent d'être formulés, toujours indispensables compte tenu de l'appréciation des correcteurs encore cette année : bien lire le sujet, respecter les consignes et répondre à la ou aux questions posées. S'agissant de la note, il convient de lire attentivement l'intitulé, de respecter la commande et de bien identifier le commanditaire et le destinataire de la note, en ne perdant jamais de vue la finalité de l'exercice : « à qui est destinée cette note et en quoi peut-elle lui être utile ? ». Il est vivement conseillé aux candidats, au-delà de l'approfondissement des thèmes retenus pour la préparation du concours, de se tenir régulièrement au courant de l'actualité, ce qui leur sera toujours profitable, en termes de prise de recul et de hauteur de vue (à l'écrit et, *a fortiori*, lors des épreuves orales). La forme des copies doit impérativement être soignée, en termes d'orthographe, de syntaxe, voire même de lisibilité. La construction des copies doit respecter un certain nombre de règles : introduction, annonce du plan et respect de celui-ci, transitions, conclusion. Il convient aussi d'éviter un style journalistique ou de type « café du commerce ». Les simples copier-coller d'éléments figurant dans le dossier sont bien sûr à proscrire. Les meilleures copies sont toujours celles, qui, outre les connaissances qu'elles contiennent, les exposent de manière claire, ordonnée et fluide.



### IV.1.1. Concours externe

- ***La composition***

**Concernant le sujet proposé cette année :**

La majorité des candidats ont su mobiliser un certain nombre d'informations et des connaissances. Plus rares, cependant, ont été ceux qui ont su mener une véritable réflexion, identifier les marges de manœuvre, les possibilités et les impossibilités réelles, développer une analyse distanciée. Le sujet a donc, dans une grande partie des copies, été abordé de façon pointilliste, par énumération de mesures.

Néanmoins, même si le sujet a rarement été abordé dans toutes ses dimensions, très peu de copies se sont signalées par leur très mauvaise qualité. Le niveau global a été correct, avec des copies qui pèchent surtout par le côté formaté de la réflexion (mêmes références, même plan, mêmes idées développées dans de nombreuses copies, révélant trop peu de prise de hauteur et de réflexion personnelle). Quelques excellentes copies ont allié bonne culture générale, réflexion structurée étayée par des exemples bien choisis et qualités rédactionnelles.

**Concernant la méthode et la forme :**

Le jury observe que beaucoup trop de candidats ont manifestement du mal à ordonner leur réflexion et à élaborer un plan. Les introductions sont souvent, ou lacunaires ou trop longues. La conclusion souvent manque ou présente un caractère formel.

Un autre sujet de préoccupation porte sur l'orthographe et sur la syntaxe qui demeurent approximatives dans de trop nombreuses copies.

- ***Les questions à réponse courte***

Un grand nombre de copies sont décevantes sur cette partie de l'exercice, manifestant un manque de préparation du concours par un trop grand nombre de candidats. En effet, comme chaque année, les questions portaient sur des sujets de société et de connaissance de base de l'action publique correspondant au programme des épreuves qu'une préparation sérieuse aurait permis de traiter sans difficulté.

On rappellera que tout candidat souhaitant devenir attaché ne peut se dispenser de s'intéresser en amont du concours à ces sujets.

En outre, il ne semble pas inutile de signaler qu'un certain nombre d'admis l'ont été par compensation d'une note un peu faible à la composition par une bonne note aux questions.

## IV.1.2. Concours interne

### ○ **La note administrative**

On rappellera qu'il s'agit, dans cette épreuve et dans le cadre d'un concours interne, de rédiger une note administrative que les candidats doivent entendre comme étant une note opérationnelle : celle-ci, comme toute note de synthèse classique, doit être rédigée dans un français correct (orthographe et syntaxe), manifester les qualités de compréhension du candidat face à une problématique (analyse) et sa capacité à en restituer la substance avec une économie de mots (synthèse) mais, aussi, parce qu'il s'agit d'une note administrative, montrer sa capacité à répondre, de façon opérationnelle, à une commande et proposer des solutions appropriées.

Les candidats doivent être capables, dans un temps donné, d'appréhender une problématique en s'appuyant sur un dossier documentaire, constitué à leur intention par le jury dans le cadre du concours, mais qu'ils auront à constituer eux-mêmes au gré des commandes de leur hiérarchie future. Les candidats doivent donc être capables de :

- hiérarchiser les informations en fonction des sources documentaires comme en fonction de l'intérêt relatif de chaque proposition ;
- sélectionner les informations pertinentes, et par conséquent éviter les paraphrases, l'accumulation de parties de textes recopiées et éliminer les éléments d'information non prioritaires ;
- restituer ces informations dans un langage administratif, simple mais non télégraphique, prescrivant allusions et approximations, en un nombre raisonnable de pages.

Le but de la note administrative est, en effet, d'apporter au destinataire de la note, de façon très directe, les éléments d'information pertinents et ordonnés dont il a besoin. Si le candidat ne passe pas par cette étape d'interrogation dans laquelle il se dit "qu'attend de moi ma hiérarchie", il passera à côté de l'épreuve.

Les copies ayant répondu à la plus grande partie de ces attentes (finesse de l'analyse, pertinence des propos, fluidité de l'écriture, identification de solutions et de pistes) ont obtenu d'excellentes notes.

### ○ **La question**

Les constats formulés supra concernant la réponse aux questions dans le cadre du concours externe peuvent être repris. Concernant des candidats déjà en activité, la méconnaissance de sujets d'actualité concernant l'action publique pose encore plus question.

Si le faible investissement dans cette partie des épreuves manifeste le choix fait par certains candidats de privilégier, dans le temps contraint de l'épreuve, la rédaction de la note administrative, on rappellera que ce choix est risqué : la réponse aux questions représente un quart des points de l'admissibilité. Là encore, certains candidats admis ont pu compenser une note un peu faible à la note administrative par une bonne note à la question qui manifestait un travail régulier et sérieux de préparation du concours.

### IV.1.3. Troisième concours

Les remarques générales formulées *supra* peuvent être reprises.

De la même façon que pour la note administrative dans le cadre du concours interne (cf. *supra*), ce qui est demandé ici est de communiquer au commanditaire de la note des éléments clairs, précis, synthétiques mais aussi très directement opérationnels.

A quelques rares exceptions près, le sujet proposé a été compris et les notes ont été dans leur grande majorité correctes, manifestant en outre, assez souvent, une maîtrise orthographique.

## IV.2. Épreuves orales

L'épreuve orale est le moment décisif de la sélection parmi les candidats. Les notes s'inscrivent volontairement dans un très large éventail : les commissions n'ont pas hésité à très bien noter quelques excellents candidats (jusqu'à 19/20), quelques notes éliminatoires (égales ou inférieures à 05/20) ont sanctionné des prestations particulièrement faibles, parfois liées à un fort désarroi des candidats ainsi que quelques rares comportements de candidats manifestement inadaptés.

Le jury souhaite souligner à l'intention des candidats qui n'en seraient pas encore persuadés que « devenir attaché » n'est pas une motivation en soi ni un dû comme, en particulier, quelques candidats, du concours interne, ont semblé le croire. La prestation orale est le moment, pour le candidat, de démontrer que la préparation au concours lui a permis de disposer d'une connaissance relativement fine des attendus du métier et de la diversité des domaines professionnels qu'il recouvre et qu'il dispose des compétences pour y accéder et exercer dans un positionnement de cadre.

### IV.2.1. Rappel des épreuves orales pour les trois concours

- **Concours externe** : un entretien de recrutement et une épreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien) :
  - L'entretien avec le jury vise à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours (25 min dont 5 min de présentation par le candidat) ;
  - L'épreuve de langue vivante étrangère consistait encore cette année en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien (15 min).
  
- **Concours interne et troisième concours** : un entretien avec le jury accompagné d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). « Ce dossier complété et remis au service organisateur par le candidat admissible n'est pas noté ». Les candidats aux concours interne et au troisième concours pouvaient, en outre, encore cette

année, choisir une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien).

- Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il remet au service organisateur ;
- L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistait encore cette année en un entretien à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat (ce choix étant exprimé lors de l'inscription au concours) : allemand, anglais, espagnol, italien.

#### IV.2.2. La fiche de renseignement et le dossier RAEP

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche de renseignements remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours. Pour le concours interne et pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats remettent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), qu'ils complètent en exprimant leurs motivations.

Les dossiers RAEP comme les fiches de renseignement sont apparus, pour la plupart, bien rédigés et répondent à la commande même si, dans quelques cas, des redondances et des fautes d'orthographe ont pu être observées et, trop souvent, le caractère trop stéréotypé des dossiers de RAEP.

L'importance de ces documents et le soin à apporter à leur rédaction doivent être une nouvelle fois rappelée. Ces documents doivent permettre aux candidats de donner au jury un premier aperçu de leur parcours, de leurs compétences mais aussi de leur personnalité. Les candidats doivent savoir que les membres des jurys en font une lecture attentive en amont des épreuves et que les informations collectées ouvrent aux premières questions de l'entretien. Ces documents sont donc extrêmement importants. Minorer leur importance est préjudiciable, une fiche bâclée donnant un mauvais signal. Les candidats doivent donc saisir l'occasion qui leur est donnée d'y porter, de façon personnelle et réfléchie, tout ce qu'ils jugent utiles que le jury sache de leur parcours, leurs compétences et leur motivation. Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, il est donc vivement recommandé aux candidats de s'investir personnellement dans la rédaction et l'exposé de leurs motivations, ce qui aidera le jury à orienter l'entretien et à aller à l'essentiel. Il faut éviter en revanche de « tendre des perches » au jury, sur des sujets que le candidat ne maîtrise pas en réalité. Tout ce qui est contenu dans le dossier peut, en effet, légitimement susciter des questions de la part du jury ; il est donc nécessaire d'être certain de ce que l'on avance.

### IV.2.3. L'exposé introductif

L'exposé introductif oral de 5 minutes a été, très généralement bien préparé par les candidats qui ont globalement maîtrisé la gestion du temps imparti. Quelques rares candidats n'ont pas su utiliser pleinement la totalité des cinq minutes leur permettant de présenter leur parcours et leurs motivations. Cela a pu parfois faire la différence, de façon décisive, entre plusieurs candidats.

Les commissions ont cependant pu regretter un manque de spontanéité, avec des textes récités par cœur pour une grande majorité (au risque d'un trou de mémoire déstabilisant) et une récitation de ce qui est déjà écrit dans le dossier. Les commissions ont également regretté l'incertitude et la fragilité dans l'exposé des motivations personnelles, des projets professionnels, de la projection vers des métiers ou, plus globalement, la fonction d'attaché. Trop de candidats se projettent dans les mêmes missions et les mêmes secteurs d'activité, méconnaissant en partie l'interministérialité du corps pour lequel ils concourent. Il convient de rappeler que toute réponse peut s'entendre dans la mesure où elle apparaît sincère, réfléchie et peut être argumentée.

Il convient donc de se préparer à cet exercice qui n'est pas un moment formel dans le temps d'échange avec les membres du jury et y apporter tout le soin nécessaire pour personnaliser le propos tenu, de façon sérieuse et honnête, dans la perspective des nouvelles fonctions ambitionnées. Le jury y est toujours sensible.

### IV.2.4. L'entretien avec le jury

L'échange avec le jury, second temps de l'épreuve orale, a pour objet de vérifier :

- les compétences acquises dans le parcours antérieur, quel qu'il soit, et les connaissances administratives générales concernant particulièrement les concours interne et troisième concours. Il s'agit, notamment, de vérifier que le candidat ne demeure pas uniquement centré sur son seul champ d'activité, particulièrement dans le cas des candidats du concours interne ;
- s'agissant des candidats au troisième concours, que son parcours, plus particulier, lui permettra de mettre à la disposition de l'État des compétences nouvelles et complémentaires de celles qu'apportent les candidats des deux autres concours. Il est donc important pour ces candidats de montrer au jury comment les compétences acquises, souvent très variées et riches, seront transposables et profitables à l'administration ;
- mais aussi, et surtout, l'oral permet de vérifier les qualités d'expression, d'à-propos, l'ouverture d'esprit du candidat, sa loyauté.

Cette épreuve est significative des difficultés des candidats à prendre de la hauteur et à se projeter dans des fonctions d'encadrement. Ainsi, par exemple, si la majorité des candidats du concours interne ont plutôt manifesté une bonne maîtrise des responsabilités liées à leur poste et à leur domaine de compétence, ils ont, en revanche, très généralement peine à mettre leurs missions particulières en perspective avec les politiques publiques plus généralement menées par l'Etat. La tendance est trop généralement à rapporter systématiquement les questions du jury à leur service, leur organisation actuelle, leurs tâches et situations professionnelles quotidiennes.

Les connaissances administratives générales demeurent très généralement à parfaire, excepté pour les candidats ayant obtenu de très bonnes notes, tant en ce qui concerne l'environnement immédiat

de travail (code de la commande publique, décret GBCP, réforme de la justice ou de l'éducation...) qu'en ce qui concerne l'actualité et l'évolution de la fonction publique.

La connaissance des « univers » auxquels destinent les IRA s'impose. Il est vivement conseillé aux candidats de se renseigner en amont sur les carrières et sur les postes auxquels préparent les IRA, en prenant par exemple contact avec des attachés déjà en activité. Avoir un projet précis est bien sûr tout à fait défendable et témoigne d'une réelle motivation, d'autant que le jury questionne systématiquement les candidats sur leurs perspectives professionnelles. Mais un candidat ne peut afficher une seule ambition (un poste au sein d'une administration centrale ou une fonction d'expert juridique), fut-elle légitime. Il doit pouvoir manifester sa connaissance des autres fonctions et missions possibles.

Le jury propose des mises en situation, portant sur des cas réels de la vie administrative. Lors de cet exercice, aucune réponse précise, technique ou réglementaire, difficile à ce stade, n'est attendue. Les membres du jury cherchent à vérifier que le candidat a du bon sens, de justes réflexes ou du sang-froid, les qualités de raisonnement nécessaires.

Les meilleurs candidats sont ainsi ceux qui ont su convaincre le jury, par la sincérité de leur propos, leur motivation, leur curiosité intellectuelle et leur capacité à se projeter et à se positionner dans leur futur environnement. Ils ont su aussi se plier aux règles de l'exercice, en interagissant avec le jury et en répondant à ses sollicitations, en donnant un peu d'eux-mêmes et en affichant leur personnalité et leur potentiel.

Un point particulier semble devoir être fait concernant la troisième voie du concours. La diversité et la richesse des parcours des candidats à ce troisième concours sont réelles et de nature à mettre à la disposition de l'État des compétences avérées et complémentaires de celles issues des deux autres voies, notamment en matière de management, de conduite de projet ou de communication. Pour ce concours plus que pour les autres peut-être, le dossier de RAEP doit être particulièrement soigné, dans le souci de mettre en exergue les compétences acquises par le candidat et d'éclairer le jury, moins familiarisé à des profils souvent originaux ou atypiques. Les meilleurs candidats ont réussi à mettre en valeur leur expérience et l'originalité de leur parcours. A l'inverse, les principaux écueils constatés sont liés à une absence de préparation, ce qui se traduit par des connaissances administratives, mêmes basiques, parfois très insuffisantes. Certes, la formation offerte par l'IRA permettrait de combler certaines de ces lacunes, mais, pour certains candidats, le pas à franchir serait manifestement trop grand. S'agissant du troisième concours, l'objectif pour les candidats doit donc être de pouvoir convaincre le jury que les compétences acquises, souvent réelles et indéniables, seront transposables et utiles pour l'administration.

En forme de conseils utiles, il semble intéressant de proposer enfin une liste des erreurs assez systématiquement commises, notamment par les candidats qui échouent aux concours, afin que les futurs candidats puissent les méditer et les lever :

- la méconnaissance des différentes administrations susceptibles d'être rejointes à l'issue de la scolarité. Concernant les candidats au concours interne, en particulier, de grandes lacunes, trop souvent encore, trahissent un défaut de préparation et un manque de curiosité professionnelle et intellectuelle, inexcusables – et réhabilitaires concernant la notation de

- l'épreuve – pour des fonctionnaires ou agents publics déjà en activité et qui aspirent à accéder à la catégorie A ;
- l'ignorance de l'actualité administrative (projets de réformes importants ou réformes en cours) ;
  - la difficulté à répondre à des questions de base sur les fonctions d'un attaché ;
  - la difficulté à se projeter dans des fonctions d'encadrement qui manifestent que le candidat n'a pas fait l'effort en amont d'y réfléchir a minima ;
  - des réponses trop lapidaires : il est essentiel que le candidat parvienne à établir un véritable échange avec les membres du jury, en prenant le temps d'étoffer ses réponses, quitte à réfléchir à voix haute ce qui permet au jury de suivre son raisonnement et la manière dont il construit sa réflexion ;
  - des réponses formatées : l'attachement à l'intérêt général et au service public, affirmé avec fougue, doit aussi pouvoir être argumenté et démontré ;
  - la peur de la franchise : le jury préfère que le candidat soit honnête plutôt qu'il se réfugie dans des explications peu crédibles. Il n'y a pas de honte à reconnaître qu'un des avantages à être fonctionnaire est la sécurité de l'emploi. Il n'y a pas de honte à dire que l'on a passé d'autres concours, que l'on en a ratés. Au contraire, le jury appréciera que le candidat sache expliquer ce qu'il a retiré de ses échecs (cela montre notamment sa motivation) plutôt que de le découvrir en posant la question au candidat.

Un dernier conseil, dont le jury a conscience qu'il est parfois, dans le contexte d'un oral de concours, difficile à mettre en œuvre : sourire. Le jury a conscience que les candidats sont nerveux, un candidat souriant et avenant fait cependant la différence.

#### IV.2 5. L'épreuve de langue

Au concours externe, la majorité des notes ont été correctes. Quelques candidats ont obtenu une note excellente, *a contrario*, une dizaine de candidats a manifesté n'avoir aucune maîtrise de la langue vivante choisie.

Les membres du jury ont parfois pu déplorer l'absence de préparation d'une partie des candidats. Le jury n'attendait nullement un exposé savant et documenté à partir du sujet proposé. Toutefois, il convient de faire preuve d'un minimum de connaissances culturelles et de pertinence pour favoriser un échange fructueux. Nombreux sont, en outre, les candidats moyens qui auraient pu considérablement améliorer leur prestation par un travail régulier d'acquisition de lexique pendant leur période de préparation au concours.

Pour le jury,

La présidente



Christine Szymankiewicz

Inspectrice générale de  
l'administration de l'éducation  
nationale et de la recherche